

## Commune de Messimy-sur-Saône

### Enquête publique unique pour révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; élaboration du zonage d'eaux pluviales et révision du zonage d'assainissement des eaux usées

ooooOOOoooo

Par arrêté n° 2019/09/04 du 18 septembre 2019, le Maire de Messimy-sur-Saône (Ain) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet d'élaboration du zonage d'eaux pluviales et le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Madame Claire MORAND, en qualité de comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Messimy-sur-Saône, du mardi 08 octobre 2019 à 09 heures 00 au vendredi 15 novembre 2019 à 16 heures 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique unique constitué du projet de révision du plan local d'urbanisme, du projet d'élaboration du zonage d'eaux pluviales et du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées peut être consulté, à partir de la date d'ouverture de l'enquête publique, sur le site Internet suivant : [www.messimysursaone.fr](http://www.messimysursaone.fr) (votre commune → PLU – suivi révision)

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les : mardi 08 octobre de 09 heures à 12 heures ; samedi 19 octobre de 09 heures à 12 heures ; mardi 29 octobre de 09 heures à 12 heures et vendredi 15 novembre de 13 heures 30 à 16 heures. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Messimy-sur-Saône ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliqueplumessimysaone@orange.fr](mailto:enquetepubliqueplumessimysaone@orange.fr) (adresse valide du 08 octobre à 09 heures au 15 novembre à 16 heures).

Cet avis est affiché à la Mairie, sur la place de la mairie / école (panneau d'affichage), rue du Bourg (panneau contre bâtiment épicerie) et chemin des Ferrières (panneau d'affichage) et peut être consulté sur le site Internet de la commune de Messimy-sur-Saône.

Les projets de révision du plan local d'urbanisme, d'élaboration du zonage d'eaux pluviales et de révision du zonage d'assainissement des eaux usées n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et les décisions correspondantes figurent dans le dossier d'enquête.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la commune ([www.messimysursaone.fr](http://www.messimysursaone.fr)) sur lequel vous pouvez consulter le dossier à partir de la date d'ouverture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, la révision du plan local d'urbanisme et l'élaboration du zonage d'eaux pluviales seront approuvés par délibération du conseil municipal. La révision du zonage d'assainissement des eaux usées sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site Internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Claude MOURREGOT